







SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ERNÉE PVAP (PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Qu'est-ce qu'un SPR?

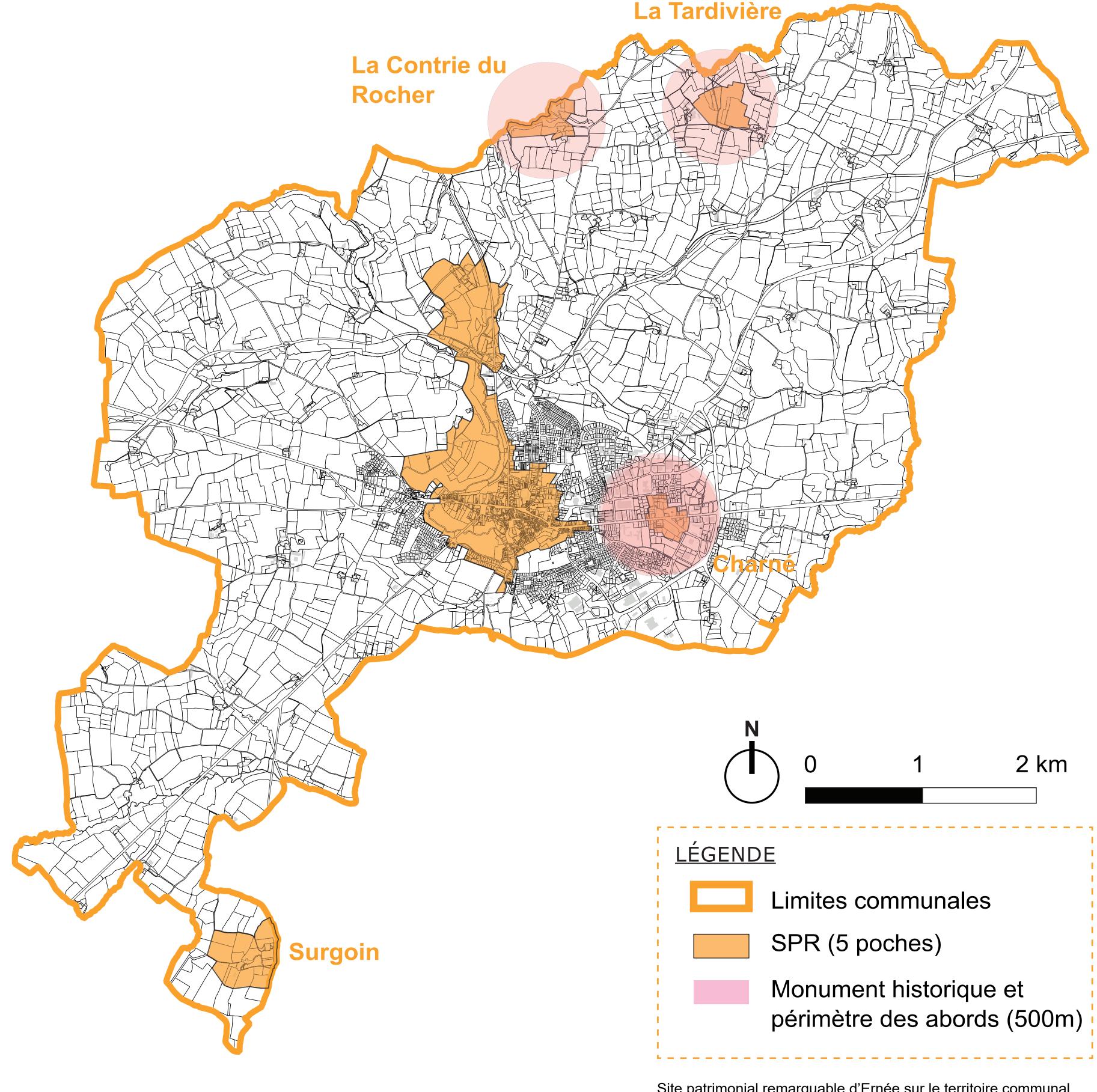
- → Les Sites patrimoniaux remarquables (SPR) ont été créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP)
- Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager sur la base de l'ancienne ZPPAUP
- Selon le Code du patrimoine, les SPR concernent «les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public».

L'EVOLUTION DE L'OUTIL ' EXISTANT, DE LA ZPPAUP AU SPR:

- 1997 : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). 2016: Loi LCPA en 2016 >> La ZPPAUP devient automatiquement un SPR
- 2022: La Communauté de communes de l'Ernée lance une nouvelle étude avec :
 - La conservation du périmètre actuel
 - La mise à jour du diagnostic patrimonial et l'identification des enjeux actuels
 - La révision de l'outil de gestion et de son règlement avec un Plan de Valorisation de l'Architecture et Patrimoine (PVAP)

Le PVAP permettra:

- La préservation de la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces libres,
- La prise en compte des évolutions de la commune et du patrimoine Ernéen,
- La mise à jour réglementaire avec la suppression des superpositions réglementaires avec le PLUi



Site patrimonial remarquable d'Ernée sur le territoire communal





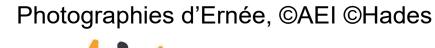


Château du Grand Vahais

QUELS SONT LES EFFETS DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE?

- Permet d'énoncer des prescriptions et des recommandations sur les travaux de démolition, de construction ou de modification de l'aspect d'un bâtiment, et la mise en valeur du patrimoine bâti, urbain et paysager
- Expertise et avis de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) pour les travaux sur les immeubles situés dans le périmètre d'un SPR
- Possibilité d'avantages fiscaux et d'aide pour les travaux
- Le SPR n'engendre pas d'obligation de travaux



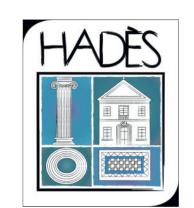










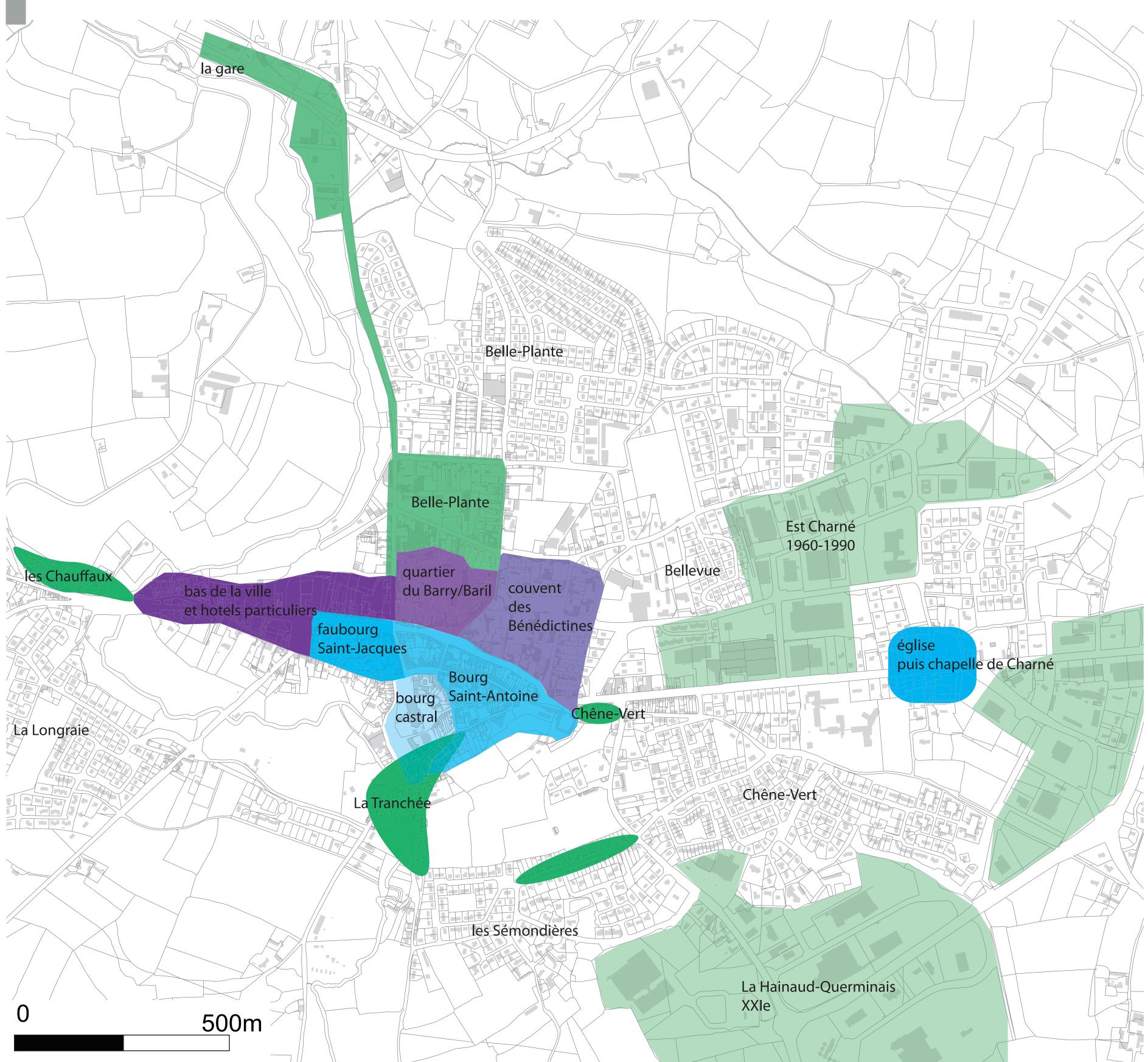


Contact CC de l'Ernée : Pôle Planification et Droit des Sols urbanisme@lernee.fr

Contact chargée d'étude: Charlotte MISPLON charlotte.misplon@aeiagence.com

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ERNÉE PVAP (PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

HISTOIRE URBAINE



Synthèse de l'évolution urbaine par époque de la commune d'Ernée sur le cadastre actuel, Fond de plan cabinet AEI, DAO de C. Chauveau, ©Hades, 2022

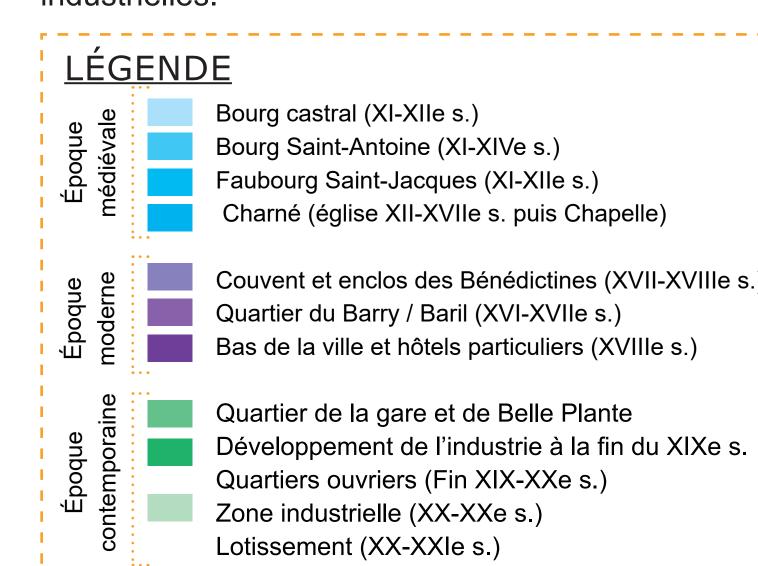
L'histoire connue et documentée d'Ernée remonte au Néolithique, avec la présence de deux allées couvertes au nord de la commune. Concernant la période gallo-romaine, du petit mobilier est retrouvé, au croisement de plusieurs voies antiques.

L'occupation à l'emplacement de l'Ernée actuelle est avérée à partir du Moyen-Age. Le promontoire rocheux situé dans une boucle de la rivière l'Ernée est un choix stratégique sur la frontière entre Maine et Bretagne. Le château semble édifié au début du XIIe s. par les seigneurs de Mayenne. Un prieuré Saint-Jacques se trouve à l'ouest et un hôpital à l'est. Il est probable que le château et ses environs aient été ceinturés d'une enceinte. Un second pôle médiéval se trouve à l'est autour de l'église de Charné, église paroissiale jusqu'au XVIIe s.

La ville se développe à l'époque moderne, notamment autour de la route Royale reliant Mayenne à Fougères. Elle se dote de plusieurs institutions (église, collège, halles, couvent, prisons...). La ville s'étend au nord avec l'installation d'un couvent de Bénédictines et le développement du quartier du Baril. Ernée est connue pour ses marchés et se dote d'une halle au centre du bourg. De nombreux hôtels particuliers sont aménagés, ainsi que des domaines à l'extérieur du centre (Belle-Plante, Pannard, Surgoin) dont certaines résultent d'une occupation médiévale.

L'extension d'Ernée s'accélère à la fin du XIXe s. avec la construction de la gare au nord de la ville et l'arrivée de nombreuses usines de confection de chaussures. Ernée s'adapte à cette révolution industrielle, notamment avec l'aménagement de logements pour les ouvriers, dans les quartiers de Belle-Plante, de la Tranchée, du Chêne-Vert et des Chauffaux. La fin du XIXe s. voit également le percement d'une nouvelle route vers Fougères, entraînant une restructuration de la ville du côté occidentale et la destruction de certaines façades et bâtiments.

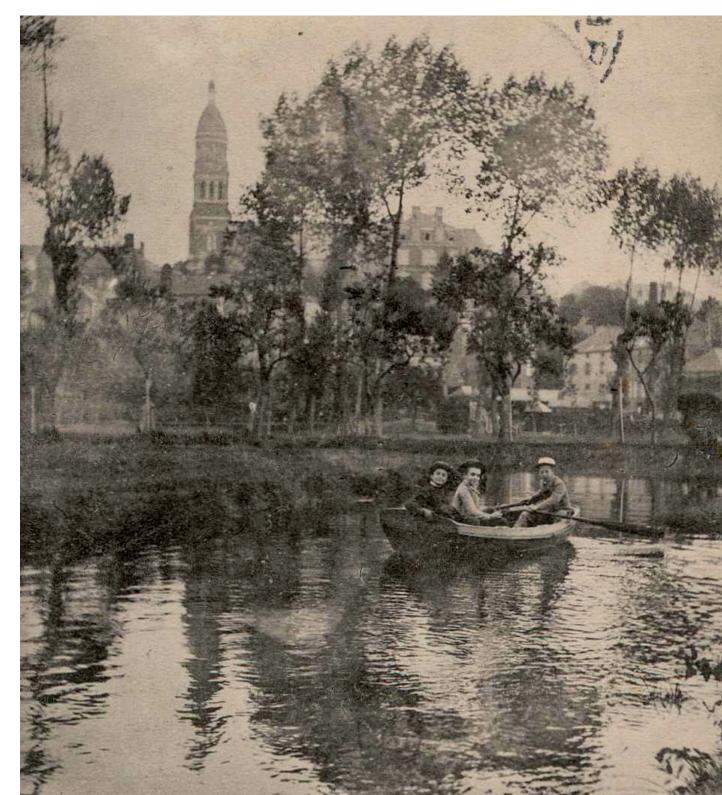
Au XXe s., la ville s'étend, avec la construction de lotissements et zones industrielles.



Les grands marqueurs historiques sont encore lisibles, outre les allées couvertes néolithiques au nord, l'église (et la motte médiévale sur laquelle elle est construite), la chapelle de Charné, l'hôpital ou les hôtels particuliers sont autant de témoignages de l'histoire de la ville d'Ernée.



Carte postale, Ernée : rue Nationale (n°638)., AD 5 Fi 91/114



Carte postale, Ernée la rivière Ernée, AD 5Fi 91/52

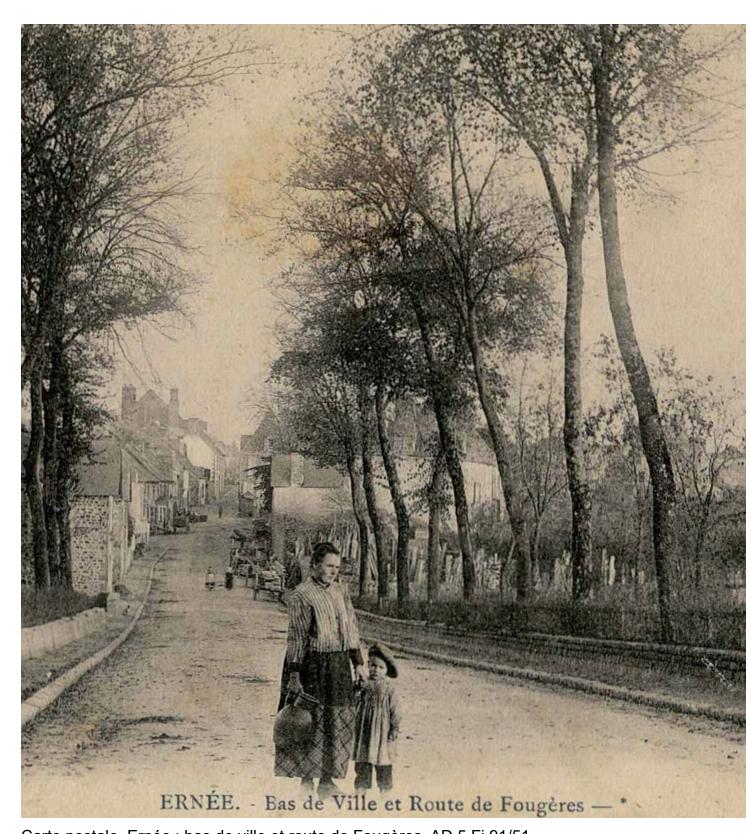


Carte postale, Ernée Avenue Carnot, AD 5 Fi 91/95



Carte postale, Ernée : avenue du président Carnot, AD 5 Fi 91/48

Cartes postales anciennes d'Ernée, Archives Départementales



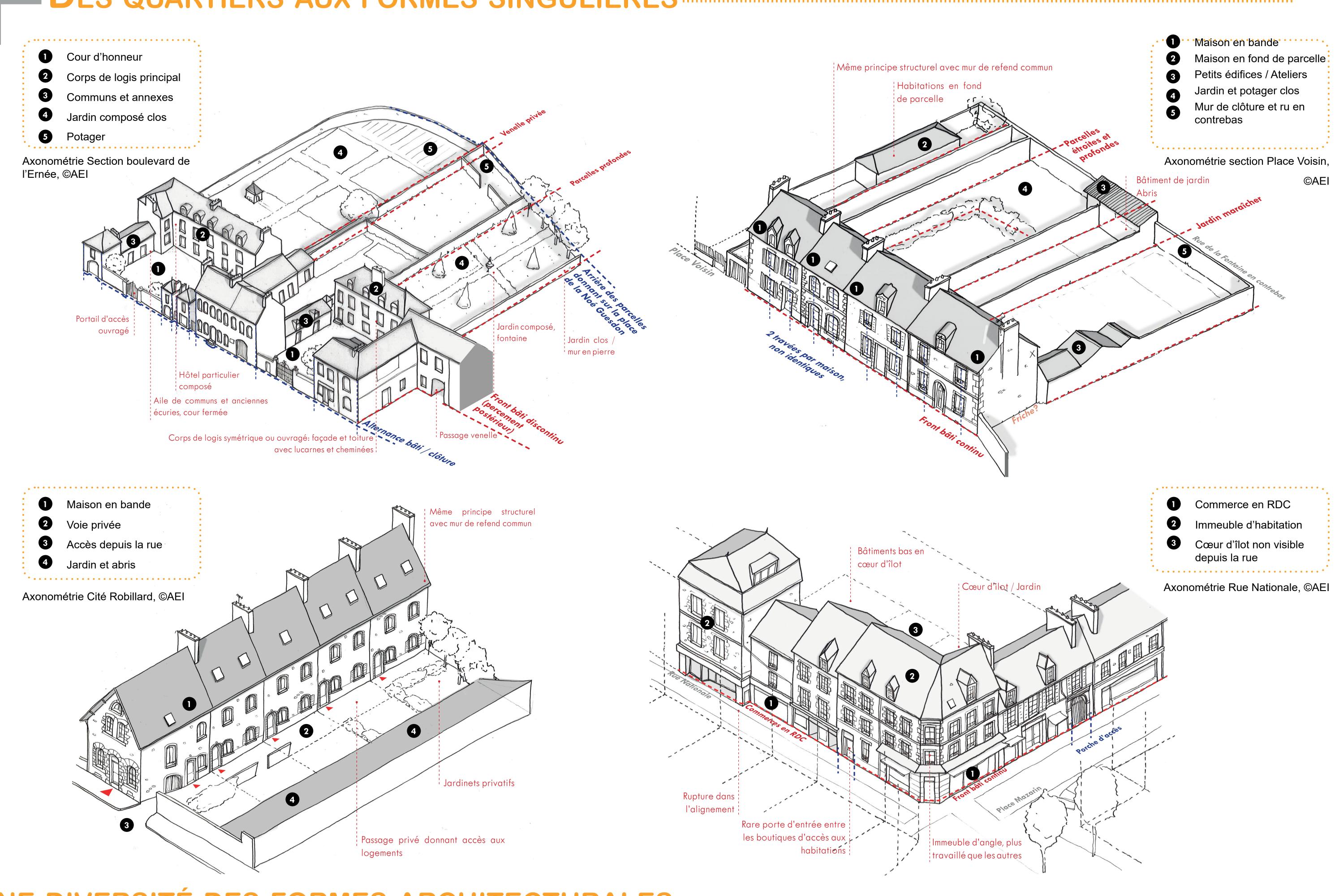
Carte postale, Ernée : bas de ville et route de Fougères, AD 5 Fi 91/51



Carte postale, Ernée : Charné, vers Mayenne, AD 5 Fi 91/12

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ERNÉE PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du PATRIMOINE

DES QUARTIERS AUX FORMES SINGULIÈRES



UNE DIVERSITÉ DES FORMES ARCHITECTURALES







Immeuble bourgeois XIX-XXe s.





Typologies architecturales d'Ernée, ©AEI

Maison de notable, XVIII s.=



Immeuble mixte Habitation et commerce





Maison de notable XIXe s.





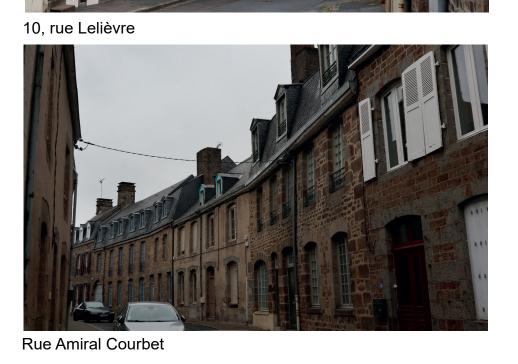
Architecture moderne et contemporaine





Maison de ville XVIII-XIXe s. =





Grand équipement



Salle des Fêtes Constant Martin, rue Gambetta

Maison ouvrière en bande





Ferme et exploitation agricole





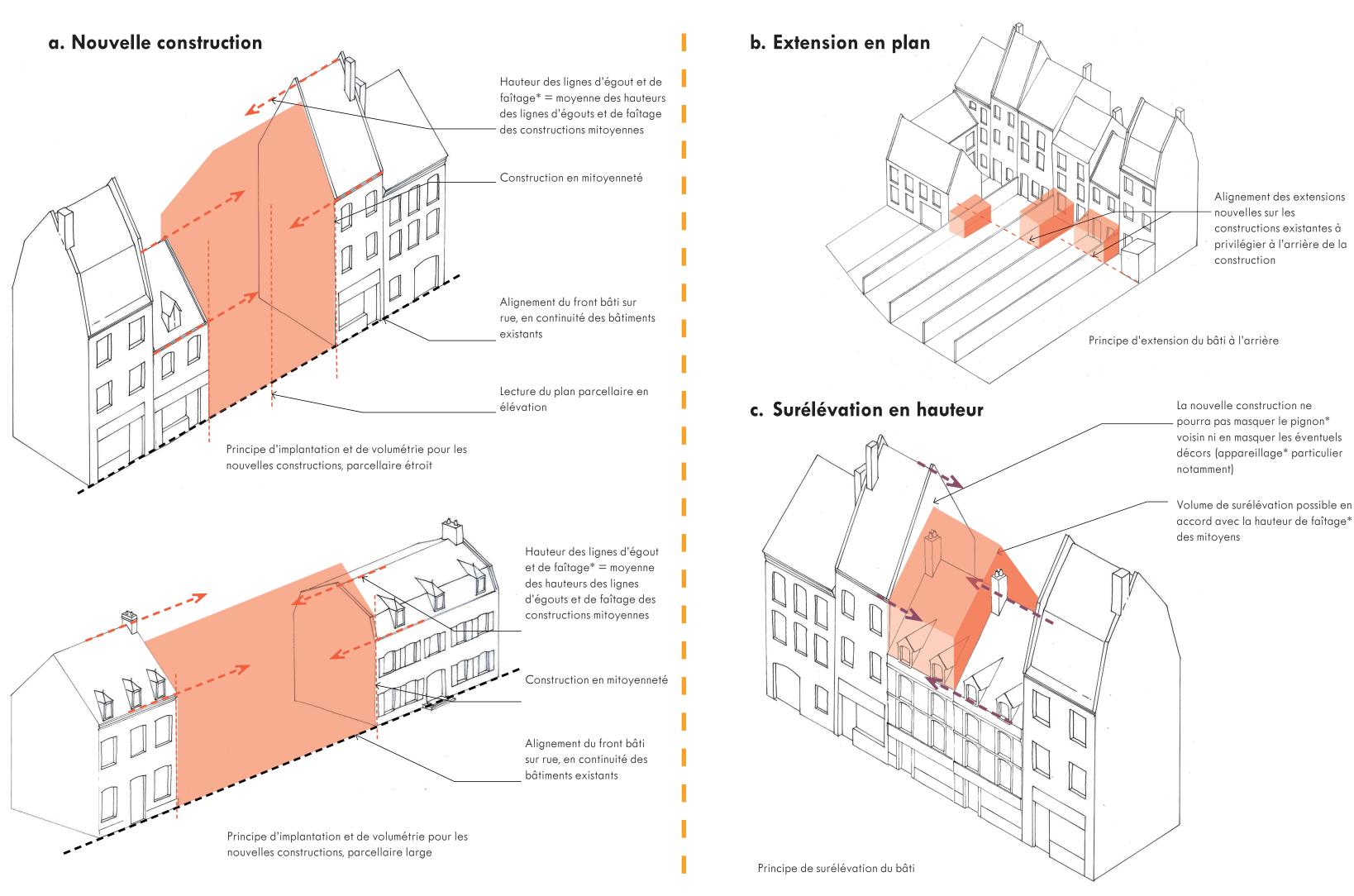
Château du Haut-Surgeoin

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ERNÉE PVAP (PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

VERS UNE TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE ET PÉDAGOGIQUE:

- Une sectorisation et hiérarchisation de la protection du SPR
- Des prescriptions communes aux secteurs et spécifiques à chacun
- Des éléments patrimoniaux à l'échelle architecturale, urbaine et paysagère
- Un plan réglementaire défini par le code du patrimoine et commun aux SPR français (art. L.631-4, par arrêté du 10/10/2018)
- Des fiches pédagogiques aidant à la compréhension du règlement



Extrait, fiche pédagogique sur l'implantation des constructions neuves dans le SPR d'Ernée, ©AEI

SECTEUR A - Le cœur historique; ville haute et basse

SECTEUR B - Les entrées de bourg, les secteurs de Charné et de la Gare

SECTEUR C - Le faubourg de Belle-Plante

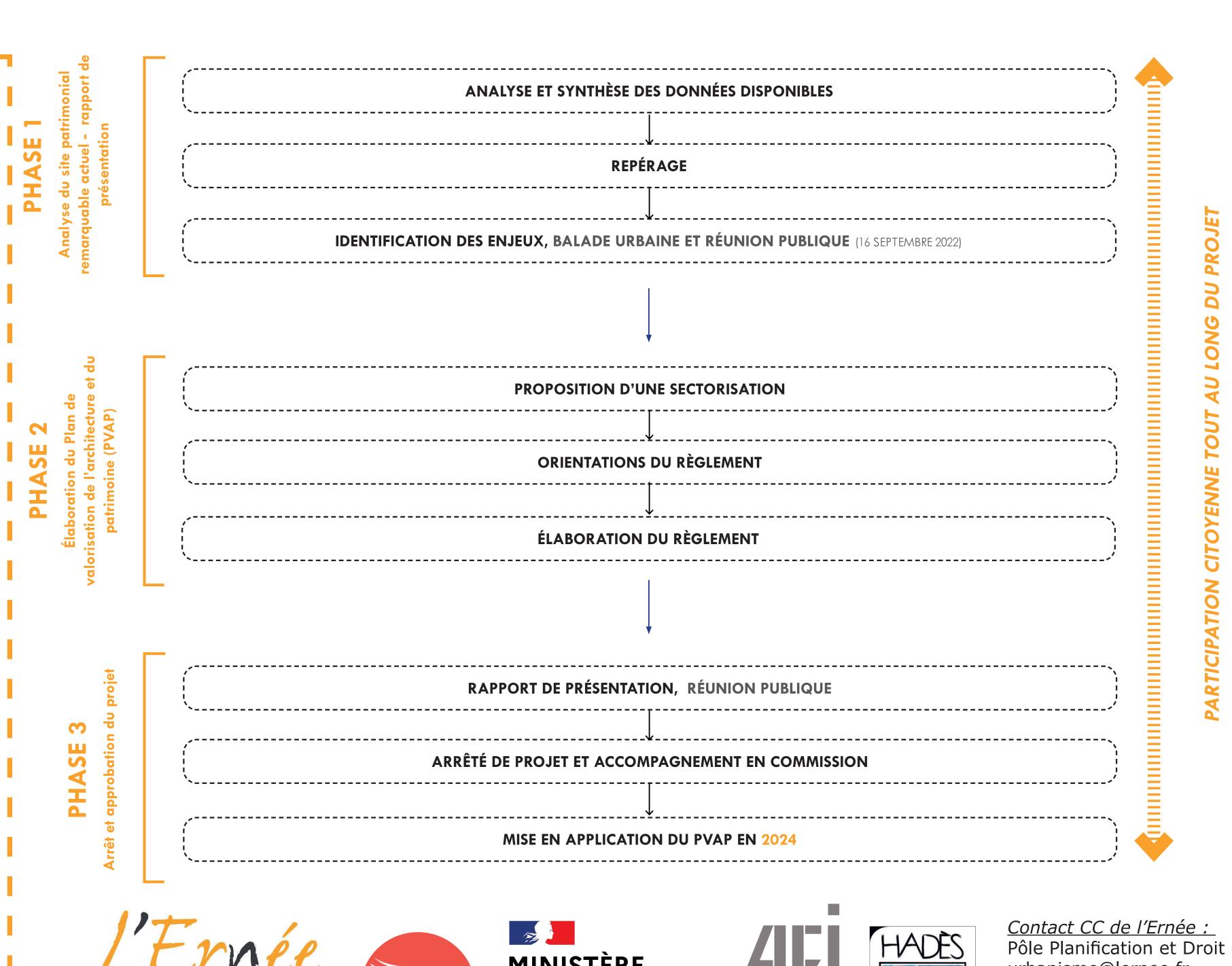
SECTEUR D - Le lotissement de Guinefolle

SECTEUR (paysager) - La Contrie du Rocher, La Tardivière, Surgoin et Haut-Panard.

QUESTIONS ET ÉCHANGES ?

QUELS SONT LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU NOUVEAU RÈGLEMENT?

- Venez en discuter lors de la prochaine réunion publique de présentation du projet de règlement le 23/11/2023 à 20h, à la salle Constant Martin à Ernée
- Présentation des grandes orientations du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine d'Ernée :
 - Protéger le patrimoine bâti en valorisant le cœur historique,
 - Conserver et mettre en valeur les spécificités de chaque typologie bâtie,
 - Assurer une bonne intégration des dispositifs d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable,
 - Préserver la nature en ville et les caractéristiques des berges de l'Ernée et de ses bocages
- Présentation du fonctionnement du règlement écrit et graphique

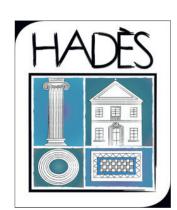












Pôle Planification et Droit des Sols urbanisme@lernee.fr

Contact chargée d'étude: Charlotte MISPLON charlotte.misplon@aeiagence.com